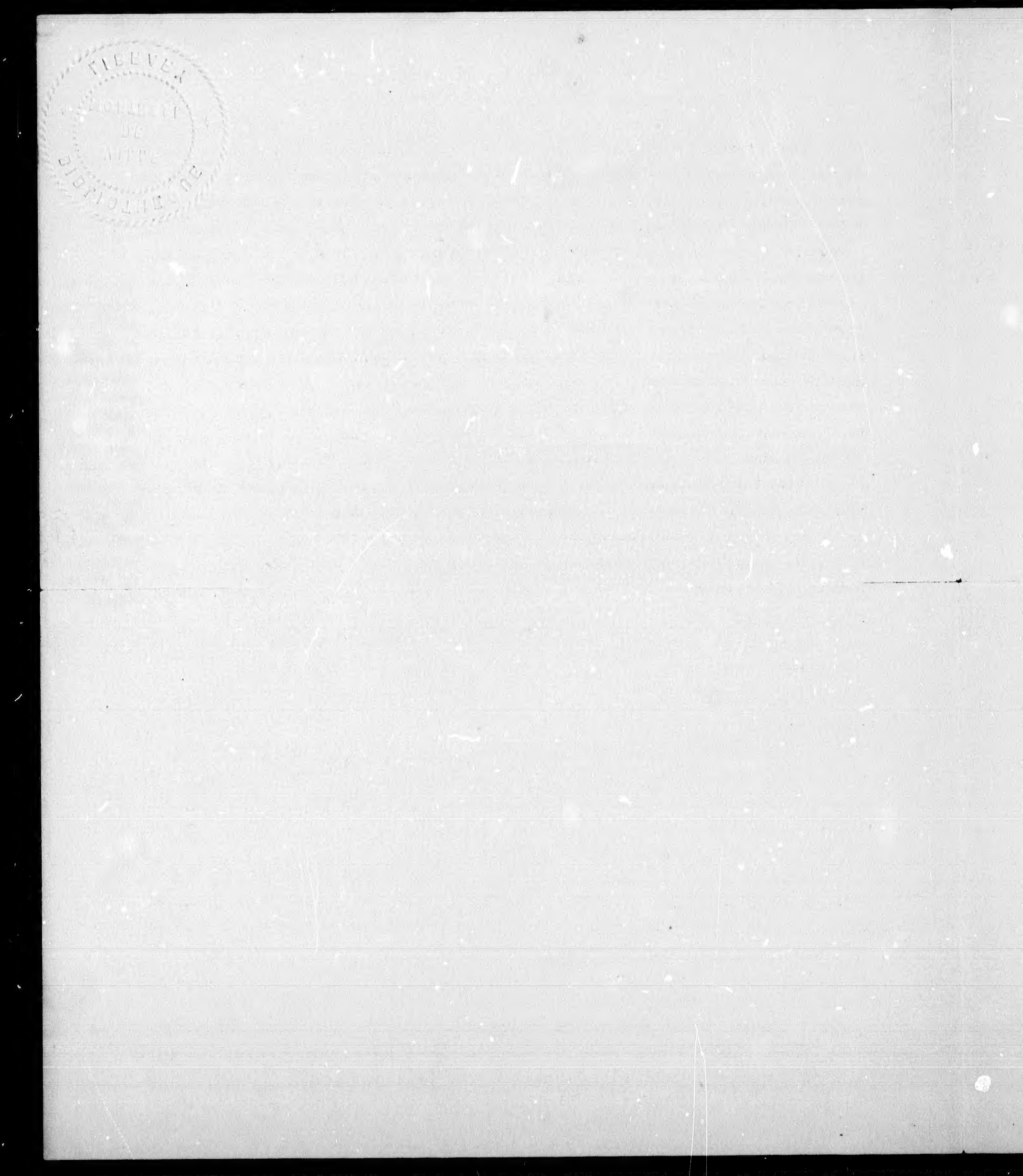
M. TASCHÉ ET M. SULTE.

Voilà donc que nous est donné le spectacle d'une vive escarmouche entre M. Tasché et l'auteur de " l'Histoire des Canadiens-Français " en cours de publication. J'ai eu le plaisir de deux rencontres avec M. Tasché dans ma vie, — dans une séance de l'Institut-Polytecnique et plus tard en visitant la nature grandiose du Saguenay. Les journaux nous ont appris que ce Monsieur s'était fracturé un membre : dans quelle fontaine de Jouvence se serait-t-il donc plongé pour se retrouver guéri non seulement, mais rendu à l'âge de 17 ans, à en juger par l'animation extrême, la violence de son style. Mais vitupérer n'est point prouver et Tacite a attribué bien lucidement à l'historien son rôle : " Quis nescit primam esse Historiæ legem, ne quid falsi, dicere audeat, deinde, ne quid veri non audeat." A la vérité, si j'avais eu à écrire la page 144, j'aurais beaucoup adouci, quant à moi, des expressions que je n'ai pas à signaler plus particulièrement, puisqu'elles n'ont point échappé à M. Tasché ; mais l'expression à part, je trouve Benjamin Sulte plus que modéré pour ce qui est du narré des faits ; il n'a pas dit ici, comme un homme qui a marqué dans la compagnie de St.-Sulpice, que les Jésuites obtinrent du gouverneur De Lauzon, leur bon ami, qu'il inféodât en leur faveur le pays ou une belle portion du pays des Iroquois, et qu'il envoyât 60 soldats, évidemment pour leur prêter main-forte, quoiqu'un peu plus tard, par une nuit sans lune il fallût déguerpir sans tambour ni trompette. Pour ce qui regarde Frs. de Laval Montmorency, M. Sulte a bien commencé, et s'il continue de même pour les administrations de Mesy et du baron d'Avaugour, le gouverneur aux grandes vues, il va se donner beau jeu ! Mais je l'engage à suivre plus scrupuleusement qn'il ne l'a encore fait l'abbé Faillon, qui est un auteur grave. Il ne dit pas comme lui que François de Laval demandait un si haut prix pour les sépultures que les citoyens en étaient réduits à se faire inhumer sur leurs lopins de terre ; qu'il fesait bon marché des faits qu'on réputait miraculeux, quand des Sulpiciens en étaient les acteurs, qu'il enleva comme sorcière la servante d'un des principaux citoyens de Québec, et qu'il interprétait l'Evangile de façon "à rechercher les premières places dans les festins," et la Théologie, de manière à refuser la communion au gouverneur Safrey de Mezy. Il semble ignorer que ce fut le pauvre vicomte d'Argenson qui poussa la petitesse jusqu'à se faire le gendarme d'un prélat "in partibus" pour aller lui-même au Mont Réal mettre la main au collet du fier abbé de Queylus, que Frs. de Laval, évidemment bouffi de vanité, d'orgueil et de superbe, se donna un official n'étant qu'évêque " in partibus " et que, ne se trouvant pas assez d'autorité comme cela, il aspira aux pouvoirs de légat !

Tout le monde, cependant, n'est pas de taille à attraper le fouet comme deux écoliers le reçurent pour avoir été salués le représentant de la Majesté royale avant la personne de M. de Laval.

Pour ce qui est des obstacles que les Jésuites auraient mis à ce que la Nouvelle-France eût un clergé national ou plutot vraiment colonial, je ne ferais point pour ma part peser sur les Jésuites la principale accusation. Le chapitre de Québec et ces religieux se recrutaient parmi les Canadiens quand les Sulpiciens ne le croyaient pas devoir faire ! Etait Canadien ce père Frs.-Xavier Du Plessis qui, après avoir professé la Philosophie à Arras, devint missionnaire Apostolique et publia des eucologes. Je crois le père Aubry de Chateaubriand canadien, dumoins fut-il ordonné à Québec. Le P. de Saint-Paire, qu'on voit Supérieur des Missions dès 1742, appartenait à une noble famille canadienne. Germain Morin, le premier prêtre canadien, devint chanoine et un autre Canadien, l'abbé Valier, fut théologal du chapitre, comme aussi l'abbé de Lacorne-Dubreuil, né au pays, en fut doyen.



Mais M. Tasché nous rappelle que la canonisation de François de Laval se sollicite à Rome. C'est superbe. Ici, cependant, il est bon de remonter au vieux "Dictionnaire Historique" de l'abbé Chaudon (1779), à l'article Bembo. Ce cardinal Bembo nous dit que Léon X, dont il fut l'intime ami, fut créé souverain-pontife par le décret des dieux immortels, — appelant Jésus-Christ un héros (demi-dieu) et Marie, sa mère, une déesse. Eh bien! si cette curie romaine qui fit "Chevalier de St.-Pierre" l'Arétin, comme elle a fait M. Chapleau "Commandeur de St.-Grégoire!" si cette curie qui affecte l'empire, mais outrage, dans la question Laval, le sens commun et la plus commune justice, pouvait abaisser ses regards vers les enfants naturels de nos forêts, à Catherine Tegakouita et à Daniel Carakontié aurait dû être destiné l'apothéose. Les titres de Tegakouita sont connus: nous lisons, en effet, aux "Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique durant le XVIIIe siècle": — "Dans les premiers temps de l'établissement du christianisme dans cette contrée, on y vit des exemples éclatants de piété et de ferveur, — des prêtres infatigables, des martyrs de la foi, des néophytes généreux, des vierges fidèles; comme une fille Iroquoise nommée Catherine Tegahkrouita, que les Lettres Edifiantes peignent comme un ange sur la terre." Pour ce qui est de Garakonthié, surnommé le "Père des Français," il admit le premier les missionnaires dans son pavillon et leur bâtit une chapelle, et, à Québec, n'étant encore que néophyte chrétien, il étonna l'évêque de Pétrée et tous les dignitaires de la colonie par sa grande éloquence et choses du ciel. En 1677, le P. de Lambreville écrit au supérieur des Missions: "Je fais savoir à Votre Révérence la mort de notre cher hôte, Daniel Garakontié, que nous avons mis en terre avec bien des larmes."

Il n'y a point eu de Sulpiciens canadiens avant la conquête; le premier a dû être l'abbé Liénard de Beaujeu, fils du vainqueur de Braddock. Parti du pays en compagnie de l'ex-supérieur de Québec, Sorbier de Villars, il acheva ses études en France, passa docteur en Sorbonne, devint confesseur du roi et refusa l'évêché de Senlis.

M. Tasché dit de M. Sulte: "ruat Sultum"; je n'ai jamais eu le plaisir de voir Benjamin Sulte: je voudrais donc bien que quelqu'un de ses amis me voulût dire s'il est du genre neutre ou non, plutot, du genre masculin.

J'aurai un dernier reproche à M. Tasché — celui de s'être oublié, rendu à un âge plus que mûr, jusqu'à parler de "dégringolade," laquelle serait sans doute chose à désirer dans la situation d'esprit de l'aristarque, mais qui n'est pas un fait arrivé ni probablement à venir. C'est le lieu ou jamais de s'écrier: "tantæ ne animis cœlestibus iræ"; tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un ultramontain!

P. S. — Cette curie romaine qui veut régler notre droit public, est cette même curie qui trompa le gouvernement du Mexique sous Maximilien d'Autriche; elle a voulu tromper le gouvernement helvétique et le gouvernement belge, qui a rompu avec elle. Un de ses suppôts, le cardinal Del Frate, vient d'être expulsé du Chili sommairement et avec ignominie.

J'ai eu plaisir à voir notre poète Le May, il y a déjà plusieurs années, reprocher à M. le grand-vicaire Langevin de donner les nombreux travers de M. de Laval pour des marques de sainteté!

BIBAUD.

Montréal, 4 avril 1883.